Mutation au titre du handicap de l'agent, du conjoint, d'un enfant, ou d'une maladie d'un enfant nécessitant un suivi médical particulier

Possibilité d'une bonification de 1000 points

Relèvent de cette procédure les enseignants titulaires et néo titulaires attestant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), les agents ayant un conjoint handicapé, un enfant handicapé ou un enfant dont la maladie exige un suivi médical particulier.

Seuls seront bonifiés les vœux d'académies susceptibles **d'apporter une réelle amélioration dans les conditions de vie et d'exercice** de l'intéressé(e).

Important : il n'est pas possible de cumuler sur un même vœu cette bonification (1000 points) et la bonification accordée aux titulaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (100 points).

Parallèlement à cette demande, **les agents prendront rendez-vous dès que possible avec le secrétariat du médecin de prévention de leur département** (se munir de la copie du dossier médical lors de l'entretien).

Médecins :

Ardèche :	Dr Mailhes Ce.dsdsen07-sms@ac-grenoble.fr	☎04 75 66 93 38
Drôme :	Dr Cluze – Dr Duchange Ce.dsden26-smspersonnels@ac-grenoble.fr	☎04 75 82 35 68
Isère :	Dr Currenti – Dr Trouve – Dr Chovelon Ce.sms@ac-grenoble.fr	☎04 76 74 72 28
Savoie :	Dr Garino-Legrand Smsp73@ac-grenoble.fr	☎04 79 69 96 76
Haute-Savoie :	Dr Nodet Secretariat-SMSP74@ac-grenoble.fr	☎04 50 88 47 07

Pour la transmission du dossier :

Délai de rigueur mercredi 25 novembre 2026

Par mail à l'adresse : commissions.sms@ac-grenoble.fr

La transmission par courrier postal restera possible uniquement en recommandé avec accusé de réception (**tenir compte du délai postal**) au Rectorat de Grenoble, SMS–7 place Bir-Hakeim, CS 81065 - 38021 Grenoble cedex1".

Composition du dossier :

❒ Annexe 2 : fiche de demande d'affectation prioritaire au titre du handicap.
❒ Lettre motivant la demande.
❒ Document attestant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
❒ Documents médicaux relatifs à la pathologie (compte rendu médical, dernières ordonnances de moins de 3 mois).
❒ Tout justificatif attestant que la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne.

Pour un enfant non reconnu handicapé, mais souffrant d'une maladie grave :
❒ Toute pièce concernant le suivi médical notamment en milieu spécialisé